Réception au contrôle de légalité le 16/11/2026 à 12h32
Réference de l'AR : 051-200034718-20261103-DELIB125_2026-DE

VITRY CHAMPAGNE & DER COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six **le 3 novembre à 18 H 00**, les membres du Conseil de Communauté Vitry, Champagne et Der se sont réunis à la Salle des Fêtes – 3 rue des Charmilles - 51300 MAROLLES, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIRGODIN, Président, suite à la convocation faite le 28 octobre 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et affichée à la porte des Mairies de Ablancourt, Arzillières-Neuville, Aulnay-l'Aître, Bignicourt-Sur-Marne, Blacy, Blaise-Sous-Arzillières, Breban, Chapelaine, Châtelraould-Saint-Louvent, Coole, Corbeil, Courdemanges, Couvrot, Drouilly, Frignicourt, Glannes, Huiron, Humbauville, La Chaussée-Sur-Marne, Le Meix-Tiercelin, Les Rivières-Henruel, Lignon, Loisy-Sur-Marne, Maisons-En-Champagne, Margerie-Hancourt, Marolles, Pringy, Saint-Chéron, Saint-Ouen-Domprot, Saint-Utin, Sompuis, Somsois, Songy, Soulanges et Vitry-le-François, le même jour.

Etaient présents : MM. JUNG, CAPPÉ, GIBONI (suppléant de M. REMY,) FORMET, NEMBRINI, FORTIN, VEBER, DHYÈVRE, PASIAN (suppléant de M. THIEBAULT), Mmes LEROY-DUCARDONNOY, TRUMAUT, MM. COTTON, DELCOMBEL, Mmes DEPAQUIS, FELICETTI, M. TROLIO, Mmes ROYER, ARMANETTI, MM. PETIT, DUGOIS, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme HERMONVILLE, M. POIRISSE, Mme GEOFFROY, M. NOBLET, Mmes ROBIN, PÉPIN, MM. JEAN, DESANLIS (suppléant de M. ROYER), GUÉLORGET, LEPAGE, PASSINHAS, BONETTI, MIRGODIN, Mme MUNSTER, MM. GONTHIER, BLONDEAU, Mme OFLAZOGLU, M. LEVASSEUR, Mme BLOND, MM. BOURA (à partir de 18h12), GRANDHOMME, Mme THOMAZÉ, M. MARQUET, Mme MOREAU, M. VIGNEAU, Mme BOBLIQUE, M. HOUDAYER, Mme CAILLAU, M. JOURNAUX, Mmes BLAND, BUCCHEIT, MM. TRIOLET, ROCH.

Absents excusés : Mme ASLOUDJ, M. MAUTRAIT, Mmes HUILLET, GUÉRINOT, MM. VILARD, SIMONNOT.

5 pouvoirs ont été déposé sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ Mme ASLOUDJ donne pouvoir à Mme FELICETTI,
- ✓ M. MAUTRAIT, en l'absence de son suppléant donne pouvoir à M. DELCOMBEL,
- ✓ Mme HUILLET, donne pouvoir à M. JOURNAUX,
- ✓ Mme GUÉRINOT donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ M. VILARD donne pouvoir à M. TRIOLET.

Secrétaire de séance : Madame Linda MUNSTER.

- N°125 -

FINANCES

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT
FONDS VERT PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)
AMÉNAGEMENT DU PORT DE PLAISANCE

Rapporteur : Madame Betty CAILLAU

Le port de plaisance de Vitry-le-François constitue une porte d'entrée touristique majeure du territoire. Il accueille chaque année, des plaisanciers français et étrangers, des cyclotouristes ainsi que des visiteurs venus découvrir le patrimoine local.

Cependant, les équipements actuels ne répondent plus aux exigences contemporaines en matière de qualité environnementale, de sobriété énergétique, de confort d'accueil et d'adaptabilité au changement climatique.

Aussi, la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der souhaite réaliser des travaux d'aménagement et de modernisation écologique du port de plaisance.

Les travaux consistent en la réfection de la toiture du bâtiment existant, la création d'un local sanitaire extérieur, l'aménagement d'un espace détente, la rénovation de cinq pontons en bois, l'installation de trois supports de stationnement pour vélos et la création d'une voie d'accès adaptée aux personnes à mobilité réduite.

L'ensemble des travaux s'inscrit pleinement dans une démarche globale de transition écologique en cohérence avec les objectifs du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Une demande de financement peut être déposée auprès de l'État au titre du Fonds vert PCAET.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2334-32 à L.2334-39, L.2334-42 et R. 2334-19 à R.2334-35,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 13 octobre 2026,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de favoriser le développement des mobilités douces sur son territoire notamment pour les utilisateurs de la véloroute 52 et de la via francigena,

Je vous propose, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

1°/ **SOLLICITER** les concours financiers de l'Etat au titre du Fonds vert – PCAET pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;

2°/ **ARRÊTER** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 10.512,90 €

Financeurs :

Fonds vert PCAET (80,00 %) : 8.410,32 €

Autofinancement (20,00 %) : 2.102,58 €

3°/ **ENGAGER** la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der à réaliser cette opération ;

4°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer la demande de subvention ;

5 °/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour cette opération ;

6°/ **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération est adoptée
à l'unanimité des membres
du Conseil de Communauté.

La secrétaire de séance,
Linda MUNSTER

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,
Sébastien MIRGODIN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le 16 NOV. 2026
et de la publication le 16 NOV. 2026
ou de la notification du

Signature
Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Sébastien DIART

Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.